

Service Institutions d'Aide et de Soins

Réf : Prime énergie

👤 Pieter-Jan Miseur

☎ 02-435.64.90

@ ANM_NPA@iriscare.brussels

Iriscare

Service Institutions d'Aide et de Soins

Rue Belliard 71 / 2,

1040 Bruxelles

Objet : Déclaration sur l'honneur - aide exceptionnelle énergie 2022

A renvoyer à l'adresse ANM_NPA@iriscare.brussels

Dénomination de l'organisme :
N° d'entreprise :
IBAN (veuillez nous fournir une attestation bancaire si votre compte a changé) :
Adresse :
Secteur / agrément :

Je soussigné(e),

agissant en qualité de,

dûment mandaté(e) par l'organisme mentionné ci-dessus,

déclare :

- que l'organisme que je représente a été confronté à un surcoût dans ses dépenses énergétiques¹ par rapport à l'année précédente ;
- que l'organisme que je représente est liée à **un contrat variable**² auprès de son fournisseur d'énergie depuis le 1^{er} octobre 2022 au plus tard ;
- que l'organisme que je représente n'a pas compensé le surcoût énergétique via sa politique tarifaire ;
- que l'organisme que je représente n'a pas reçu une subvention exceptionnelle d'un autre pouvoir subsidiant pour compenser ce surcoût énergétique ;
- que l'organisme que je représente (dans le cas d'une maison de repos commerciale) n'ai pas reversé de dividendes à ses actionnaires pour les exercices 2021 et 2022.

Ces conditions sont cumulatives.

J'ai pris connaissance qu'au cas où il apparaît que des fausses informations ont été communiquées, ou que les conditions mentionnées ci-dessus n'ont pas été respectées, Iriscare pourra récupérer le montant partiel ou total de la subvention accordée ou exclure l'association bénéficiaire du bénéfice d'une subvention ultérieure.

Fait à, le/...../20.....

L'institution demandeuse,
(signature)

¹ chauffage et électricité ;

² une dérogation pourra être évaluée dans le cadre d'un contrat dit « fixe » signé après le 1^{er} octobre 2022.